

Document d'informations clés

Le présent document contient des informations sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Amundi Energies Vertes SAS
Société par Actions Simplifiée à capital variable
Code LEI : 969500W1WOBU12UK4B34
Code ISIN : FR0013487170

Initiateur : Amundi Private Equity Funds (société de gestion de portefeuille - GP 99.015) (la « Société de Gestion »)

Site internet : https://www.amundi.fr/fr_part

Autorité de tutelle compétente : Autorité des marchés financiers, Etat Membre : France

Date de publication de ce document : 30/03/2020

Avertissement

Ce document est destiné uniquement aux clients souscrivant ce produit comme unité de compte au travers d'un contrat d'assurance-vie.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type :

Amundi Energies Vertes est une **Société par Actions simplifiée** (le « Produit » et/ou la « Société ») dont l'objet exclusif est de détenir, directement ou indirectement, des participations en fonds propres et en quasi-fonds propres dans des actifs principalement éoliens, solaires et/ou hydrauliques dans la zone Euro (les « Actifs »). La Société, qui est un autre FIA au sens de l'article L 214-24 III du Code Monétaire et Financier, investira dans les Actifs (i) directement dans des sociétés/entités qui détiennent les Actifs (les « Sociétés du Portefeuille »), ou (ii) indirectement via des holdings d'investissement détenant les Sociétés du Portefeuille. La Société pourra procéder à des augmentations de capital afin de réaliser de nouveaux investissements.

Objectifs :

La performance du Produit résulte des revenus liés à la production d'énergie de son portefeuille d'infrastructures et de l'évolution des marchés de production énergétique français et européen.

Investisseurs de détail visés :

Le Produit est destiné à des investisseurs individuels de type clientèle patrimoniale – Banque Privée, dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie qui propose le Produit comme unité de compte de référence, qui ont la capacité à supporter des pertes significatives par rapport au montant investi. Le Produit ne convient pas à des investisseurs individuels dans l'incapacité de porter un investissement illiquidé à long terme. Les investisseurs de détail ne peuvent pas souscrire ou acquérir directement le Produit.

Le produit n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des Etats Unis d'Amérique et des « US Persons ».

Terme :

La Société a une durée de vie de 99 ans.

Profil de risque et de rendement



L'indicateur synthétique de risque (ISR) permet d'apprécier le niveau de risque par rapport à d'autres produits.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 6 sur 7 qui est la deuxième classe de risque la plus élevée.

L'ISR part de l'hypothèse que vous conservez le Produit pendant la durée de détention minimale requise de 8 ans sans liquidité possible avant cette échéance.

L'ISR est établi à partir de données historiques du Produit observées sur la durée de placement recommandée ou à partir de données de marché sur des produits comparables appropriées lorsque les données historiques ne sont pas disponibles pour la période complète de placement recommandée.

Les risques et la performance du Produit sont notamment liés :

- aux fluctuations des marchés de l'énergie, des taux d'intérêts et de l'évolution de l'économie sur des cycles longs
 - aux caractéristiques spécifiques liées à la gestion d'infrastructures énergétiques (typologie des actifs, exploitants et emplacements)
 - aux conditions d'exploitation (taux de production, évolution réglementaire, aléas climatiques)
 - à l'endettement (effet de levier) des Sociétés du Portefeuille ou des holdings détenant ces Sociétés qui peut accentuer les performances positives ou négatives du Produit.

L'ISR ne prend pas en compte les risques liés :

- aux fluctuations futures de l'offre et de la demande du marché des actions
- à la concentration des exploitants
- à la faible liquidité des actifs de la société.

L'ISR ne tient pas compte du traitement fiscal du Produit selon la situation patrimoniale et fiscale de l'investisseur de détail visé.

Le Produit ne comporte pas de garantie de rendement ou de capital ni de protection contre les aléas de marché. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performances

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter pour la période de placement minimale*. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Scénarios	Pour un Investissement de 10 000 € sur :	8 ans*
Scenario de tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	6 500 €
	Rendement annuel moyen	-5,5%
Scenario défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 200 €
	Rendement annuel moyen	-1,1%
Scenario intermédiaire	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	11 000 €
	Rendement annuel moyen	1,8%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	13 000 €
	Rendement annuel moyen	4,1%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 Euros.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de ce Produit ou de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez le Produit.

Les chiffres indiqués sont calculés nets de tous les coûts mentionnés à la rubrique « que va me coûter l'investissement ? ». Ils ne prennent pas en compte tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur ni votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Ils sont présentés en tenant compte de dividendes réinvestis dans le placement. Les données historiques de prix projetées pour la période de référence n'ont pas connu de crise majeure.

Les performances du Produit évoluent en fonction des marchés de l'énergie, des taux d'intérêts et de l'évolution de l'économie sur des cycles longs et ne sont pas constantes dans le temps. La distribution des revenus potentiels, sous la forme de dividendes, est soumise à la décision de l'assemblée générale des associés et des résultats annuels du Produit. La distribution peut varier à la hausse comme à la baisse principalement en fonction des conditions d'exploitation (taux de production, évolution réglementaire, aléas climatiques).

Les évolutions de marché ne peuvent être prédites avec précision. Les scénarios représentent seulement une indication de certaines des évolutions possibles établies à partir de performances observées récemment. Les performances effectives peuvent être inférieures.

Que se passe-t-il si l'initiateur n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les versements sont inhérents au Produit et relèvent d'une décision des associés de la Société (les « Associés ») statuant en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, cependant l'investissement dans ce Produit n'est pas couvert par une garantie ni par un système national de compensation. La revente des Actions n'est pas garantie par la Société de Gestion de portefeuille. Les souscriptions dans le Produit et les revenus du Produit sont versés sur un ou plusieurs comptes bancaires ouverts au nom du Produit qui sont indépendants de ceux de la Société de Gestion. Par conséquent, un défaut de la Société de Gestion n'aurait pas d'impact sur les actifs du Produit, dont la conservation est assurée par le dépositaire du Produit.

Il appartient à la Société de Gestion de prendre les mesures nécessaires pour permettre une gestion dans l'intérêt des souscripteurs. Les décisions relatives à l'avenir du Produit doivent être motivées exclusivement par la recherche de l'intérêt des souscripteurs et ne doivent en aucun cas faire primer l'intérêt de la société de gestion sur celui des souscripteurs.

Que va me coûter cet investissement ?

La réduction du rendement (RIY - « *Reduction in Yield* ») montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement du Produit présenté ci-dessus. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au Produit lui-même, pour une période de détention de 8 ans. **Ils sont basés sur les données issues du calcul de performances du scénario intermédiaire.** Les chiffres sont présentés pour un investissement de 10 000 euros. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps :

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera sur ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Pour un Investissement de 10 000 €, calculé sur la base d'un scénario intermédiaire, si vous sortez après :

8 ans

Coûts totaux	1 382 €
Incidence sur le rendement (Réduction du rendement RIY) par an	1,7272 %

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- * L'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- * La signification des différentes catégories de coûts ;
- * Les données retenues sont issues des comptes approuvés par l'assemblée générale des Associés ;
- * Les données sont TTC, le Produit ne récupère pas la TVA.

Les coûts de transaction présentés (moyenne des trois dernières années du Produit) incluent **des impôts payés à l'administration fiscale** lors des transactions concernant la cession et les dividendes versés par les sociétés/entités qui détiennent les Actifs.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée (commission d'acquisition des actions)	0,00%	La commission TTC comprend la commission de recherche de capitaux reversée au réseau distributeur et la commission de recherche d'investissements revenant à la société de gestion. Il s'agit du montant maximal que vous paierez, il se pourrait que vous payiez moins.
	Coûts de sortie (retrait / cession)	0,00%	Incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction des actifs composant le portefeuille	0,2%	L'incidence des coûts encourus lors de l'achat ou de la vente des investissements sous-jacents au Produit.
	Autres coûts récurrents (*)	1,25%	Incidence des coûts prélevés par l'initiateur du Produit chaque année pour la gestion des investissements et les coûts supportés par le Produit.
Coûts accessoires	Coût de création de la structure	0,0125%	Incidence des coûts prélevés par l'initiateur du Produit lors de la création du Produit.

*dont la rémunération du Président de la SAS : aucune rémunération pendant une durée de neuf (9) mois à compter de la date de constitution de la Société (la « Période de Franchise »), à l'issue de la Période de Franchise, et jusqu'à la clôture du dernier exercice social 1,25 % de la Valeur Liquidative certifiée par le Commissaire aux Comptes.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention minimale requise : 8 ans. Ce Produit, d'une durée de 99 ans à compter de sa création, est construit dans la perspective de détention des Actifs sur un horizon long terme.

Le Produit présente une faible liquidité. Les Associés (assureur vie ou autres investisseurs qualifiés) s'interdisent de manière ferme et irrévocable tant les uns vis-à-vis des autres que vis-à-vis de la Société, de solliciter (i) leur retrait total de la Société (au sens de l'article L. 231-6 du Code de commerce) (la « Demande de Liquidité ») pendant huit (8) ans à compter de la souscription de leurs Actions ; et (ii) de demander la reprise totale ou partielle de leurs apports (au sens de l'article L. 231-1 du Code de commerce) (une ou des « Demande(s) de Rachat »), pendant huit (8) ans à compter de la souscription de leurs Actions ou sous réserve des conditions convenues avec la Société et dans la limite de l'Objectif de Liquidité du Produit.

En cas de Demande de Liquidité formulée à compter de la huitième année et dès lors que cette Demande de Liquidité n'aurait pas été servie dans les douze (12) mois suivant cette Demande de Liquidité, la Société s'engage à initier la vente totale ou partielle de ses Actifs afin de satisfaire ladite Demande de Liquidité.

Les Demandes de Liquidité ou Demandes de Rachat devront être adressées à la Société une (1) fois par an, dans le mois suivant chaque anniversaire du Closing Initial. La Société s'engage à servir lesdites Demandes de Rachat dans les douze (12) mois suivant cette Demande de Rachat.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

- Si vous êtes un particulier ayant souscrit à une unité de compte ayant pour référence le Produit, vous pouvez adresser votre réclamation auprès de votre conseiller habituel.
- Les associés assureurs-vie, et plus généralement les investisseurs institutionnels, entrent directement en relation avec la Société de Gestion.

Autres informations pertinentes :

Ce Document d'Informations Clés est fourni et établi en application du Règlement Délégué 2017/653 de la Commission Européenne du 8 mars 2017. Ce Document d'Informations Clés ne tient pas compte (i) des modalités de commissionnement du réseau distributeur du Produit ni (ii) de la durée de détention spécifique au contrat de distribution duquel le Produit est un sous-jacent (exemple : contrat d'assurance-vie). En outre, il ne décrit pas les contrats d'assurance dans lesquels le Produit est utilisé en qualité d'unité de compte de référence.

- Si vous êtes un particulier souhaitant investir dans une unité de compte ayant pour référence le Produit, veuillez consulter les conditions du contrat d'assurance-vie pour connaître les documents remis préalablement à une souscription.
- Pour toute souscription au Produit par un assureur-vie, et plus généralement par un investisseur institutionnel, il est remis préalablement : les statuts, le Règlement, en cours de validité, le dernier rapport annuel, le dernier bulletin semestriel en vigueur et le bulletin de souscription.

Nous révisons et publions ce Document d'Informations Clés au moins une fois par an.